

Edouard BONHOMME BENOIT d'AURIAC
10, rue du Castel
Auriac
12490 Saint Rome de Tarn
0673575729

le 11/12/2023

Lettre en recommandé avec AR.

A l'attention de : Madame le Commissaire enquêteur, Madame Elisabeth Magnan
Mairie de Saint Rome de Tarn, rue du Chateau
12490 Saint Rome de Tarn

Objet : Enquête publique – création SPR de Saint Rome de Tarn et Auriac

Madame le Commissaire enquêteur,

Compte tenu de la taille de certains fichiers photos qui, à l'évidence, n'ont pas été acceptés par le serveur de la préfecture (retour reçu en ce sens), je me permets de vous envoyer nos commentaires par courrier après avoir retiré certaines photos pour diminuer le volume de l'envoi.

Je fais référence à l'enquête publique en objet relative à la mise en place du statut de SPR pour les villages de Saint Rome de Tarn et du hameau d'Auriac.

Après avoir pris connaissance des documents du dossier constitué à titre informatif, je me permets de vous communiquer par la présente et à titre collectif les commentaires, réflexions et souhaits de notre famille – BONHOMME BENOIT d'AURIAC et consorts -, à savoir :

- Edouard et Petra BONHOMME-BENOIT d'AURIAC, propriétaires et résidents au 10, rue du Castel, Auriac, 12490, Saint Rome de Tarn (ancien château supérieur d'Auriac et divers terrains de la vallée du Tarn surplombants les 2 villages pour un total 34 ha).
- Anne-Sophie BONHOMME BENOIT d'AURIAC ayant droit
- Christine BONHOMME BENOIT d'AURIAC ayant droit
- André BONHOMME
- Jacqueline de GINISTY BENOIT d'AURIAC
- Régine BONHOMME de GINISTY (co-proprétaire de terrains aux Esperières)

En ma qualité de porte-parole des consorts BONHOMME BENOIT d'AURIAC, tous très attachés à la protection du patrimoine d'Auriac et de Saint Rome, je me réjouis de cette initiative de classement qui contribuera, sans aucun doute, à préserver et mettre en valeur de façon raisonnée notre belle région et ce petit coin tranquille de notre Sud- Aveyron qui su garder son authenticité et s'intégrer dans son temps.

A ce titre, nous souhaitons remercier tous nos élus, les Administrations concernées, les Bâtiments de France et toutes les personnes qui ont participé à la réalisation des études et à la gestation de cette idée qui saura, sans nul doute, faire perdurer les qualités et l'attrait de nos deux villages, tant pour les habitants que pour les visiteurs et touristes.

Comme l'a si bien résumé le rapport du dossier du SPR, l'histoire des 2 villages est intimement imbriquée depuis plus de 1000 ans, et même si toutes les archives ne sont pas accessibles au public ou à Rodez, le passé, le présent et le futur des 2 villages, hameau pour Auriac, restent étroitement liés. Ainsi, certains de nos commentaires bien que davantage focalisés sur Auriac trouveront aussi leur écho pour Saint Rome et vice versa.

Commentaire sur le PERIMETRE du SPR :

Pour Saint Rome : le périmètre du SPR englobe la rive gauche et la rive droite du Tarn préservant ainsi sur le plan visuel la vue que Saint Rome a de la berge opposée à la cascade, dit le Mayrin. Celle-ci est exempte de toute construction moderne hormis les maisons de vigne, petites granges restaurées et le pigeonnier de Promilhac (ancienne propriété de notre famille, vendue par ma grand-mère Mme Henriette BENOIT d'AURIAC). Ce versant Nord-Ouest est constitué de Faïsses bien représentatives de l'agriculture étagée comme on le retrouve à Auriac. Sa protection est toute justifiée.

Pour Auriac : on constate à l'inverse de Saint Rome, que le périmètre sous SPR proposé pour Auriac est trop limité car il se borne au seul hameau et ses habitations. Il ne prend pas en compte les versants Sud-Ouest des Esperières qui surplombent Saint Rome de Tarn.

De même, le périmètre proposé n'englobe ni le versant et ses falaises situées en dessous d'Auriac allant jusqu'au Tarn et au pont, ni même la rive Nord-Est du Tarn faisant face à Auriac, alors que celle-ci est entièrement composée de faïsses témoignage de la culture de l'amandier encore bien visibles et de parcelles de vigne en exploitation. Pour quelle raison ? Nous pensons qu'il faut corriger cela.

A notre sens :

Cette zone de la vallée du pont sous Auriac jusqu'au prochain méandre du Tarn en amont mérite d'être incluse dans le SPR tout comme la berge droite pour St Rome. Nous disons cela par symétrie et souci d'équité entre les 2 villages, aux fins de garantir et préserver à terme la magnifique vue et le panorama tout entier de la vallée du Tarn et de sa boucle, ou autrement dénommée la vallée des Respirs mentionnée au niveau du Point de vue aménagé à Auriac à cet effet (cf la stèle inaugurée par le Département et Conseil Général il y quelques années) .

Pour rappel la vallée du Tarn au droit d' Auriac, sur ses 2 berges et en remontant le Tarn jusqu'à l' Hermitage troglodyte est un lieux de nidification d'espèces protégées comme le Grand Hibou d'Europe dont un représentant nous gratifie d'ailleurs tous les soirs de sa visite pour survoler le donjon d'Auriac , le Circaète Jean- le-Blanc, l'Aigle botté et plusieurs grottes à chauves-souris situées en dessous de notre propriété, sans parler des colonies d'hirondelles des rochers qui à certaines époques de l'année virevoltent autour du donjon par centaines. Ces éléments sont d'ailleurs mis en avant dans les descriptifs écologiques des milieux naturels des vallées des Raspes et de la Muse. (à noter qu'ils sont absents du rapport de l'Enquête)

L'importance de protéger la beauté, le patrimoine culturel, agricole et touristique de cette vallée :

La zone à protéger s'étend des jardins d'Auriac vers le pont du Tarn sous Auriac et suit le GR 736. La vallée y est **encore intacte** bordée de nombreuses faïsses et maisons de vignes jusqu'à l'Hermitage troglodyte et les Amarines. Si je dis « encore », c'est en référence à un projet récent d'un investisseur de Lozère, affiché représentant politique écologiste (d'après son étiquette officielle dans son département), et qui souhaiterait malgré son appartenance à un parti qui prône l'Ecologie Verte comme moto fondamentale, transformer l'ancien hangar de fabrication d'agglos (ex-Sévigné) situé en face d' Auriac, sur la rive opposée du Tarn, en un lieu de concerts et évènements open-air, genre discothèque de plein-air , le tout assorti de parkings à aménager au pied du village d'Auriac et de ses 2 châteaux.

On peut se demande d'ailleurs pourquoi ce bâtiment, à moitié délabré et ouvert aux 4 vents, n'a pas été détruit en son temps après la cessation d'activité de la drague Sevigné. Il se situe de plus sur une parcelle déclarée en zone agricole. Peut-être même existe-t-il un arrêté préfectoral de démolition le concernant ?

Cette appréciation trouve un très large consensus parmi les habitants d'Auriac et certains Saint Romains, qui comprennent qu'un tel projet surréaliste en ce lieu pour lequel on évalue aisément les nuisances sonores, visuelles ainsi que la sur-fréquentation qui en résulterait, autant d'effets néfastes et déplacés, ne pourrait que nuire aux habitants et aux atouts touristiques de la vallée et de ses 2 villages. Une vallée sensible et préservée jusqu'à maintenant pour le plaisir de ses habitants, des randonneurs et amoureux de la Nature et qui en fait tout le charme pour les nombreux estivants et habitants (ne nous oublions pas, tout ne se résume pas en % de fréquentation et chiffre d'affaires !).

Un tel projet est une ineptie dans un tel environnement et nous gageons que le classement en SPR nous préservera de ce projet aux conséquences désastreuses. Un collectif des habitants d'Auriac a d'ailleurs été créé pour veiller et faire valoir nos droits de résidents dans le cadre de ce projet car nous avons le droit d'exister et de vivre en paix !

Proposition de modification du Périmètre du SPR pour Auriac :

En annexes, vous trouverez 2 schémas avec une proposition d'extension que j'ai reportée sur le cadastre (schéma fourni dans le dossier de l'enquête) et le PLUI ainsi que des photos sous divers angles illustrant nos propos.

En résumé, il s'agit :

- 1- D'englober le versant Sud- Ouest de la montagne faisant face au hameau, à vue du château,** sans pour autant déborder au-delà de la crête puisque certains terrains pourraient, à l'avenir, représenter une zone d'extension constructible pour Saint Rome sans être visible d'Auriac, une fois les zones actuelles saturées, notamment en considérant l'impact de la réalisation du nouvel hôpital de Millau-St Affrique à Saint Georges de Luzençon. Saint Rome, avec ses atouts, pourrait attirer de nouveaux concitoyens désireux de construire des résidences individuelles. **L'extension du SPR de ce côté se limiterait donc à la crête visible depuis Auriac sans pour autant déborder sur Saint Rome.**
- 2- D'englober les jardins d'Auriac, la Fontaine, le pont d'Auriac et la pointe avec le versant opposé faisant face, rive droite.**
- 3- D'englober les versants de la vallée au pied d'Auriac jusqu'à l'Hermitage troglodyte,** versant très riche en faïsses (autrefois amandiers et vignes), les vignes et diverses maisonnettes en pierre, les ruines d'un ancien prieuré, les Amarines et les 2 berges du Tarn intégrant la zone en terrain agricole sur laquelle. Englober ces éléments permettrait d'évacuer définitivement le type de projet, susmentionné, au caractère ubuesque et incohérent avec les politiques de développement du tourisme vert. De respecter les volontés affirmées de protection de l'environnement, de **préserver le confort « diurne et nocturne » de la communauté d'Auriac.** Cela éviterait aux habitants des 2 villages d'entamer de longues procédures juridiques pour mettre un terme aux conséquences néfastes d'un tel projet sur le confort de vie des habitants et la protection de l'écosystème existant et déjà fragile.

A titre de conclusion, les patrimoine actuels d'Auriac et de Saint Rome sont des pépites à préserver et à mettre en valeur, sans oublier les intérêts et la qualité de vie dont jouissent leurs habitants.

Depuis longtemps notre famille est très attachée à ces lieux qui ont connus de nombreuses vicissitudes au fil des siècles, démantèlement des 2 châteaux et de leurs 8 tours par Colbert, puis l'exode rurale mais un regain d'intérêt dans les années 70 a permis de faire revivre ces hameaux et villages avec des restaurations réfléchies pour la plupart, beaucoup de travail et d'efforts. En effet ici, tout se mérite,

rien n'est facile au regard de l'accès, de l'acheminement des matériaux, du travail de la pierre...et du climat.

On comprendra aisément que nous restons vigilants sur tous ces points évoqués ci-avant, en toute solidarité avec Saint Rome car bon nombre de Saint Romains viennent à Auriac pour partager les plaisirs de la nature, des randonnées et des points de vue qui jalonnent leurs promenades, sans compter les nombreux touristes et clients des chambres d'hôtes.

Au regard des constats et des souhaits que nous avons voulu illustrer par la présente afin de les rendre plus parlant, nous vous remercions, Madame le Commissaire enquêteur, de votre attention et restons confiants en nos élus et décideurs pour donner une suite positive à nos demandes d'extension du périmètre du SPR rejoignant par-là même la défense des intérêts de notre communauté d'Auriac et de notre collectif très motivé.

Veuillez croire, Madame, en nos sincères salutations,



p/o de la Famille Edouard BONHOMME BENOIT d'AURIAC et consorts

PJ : 5 annexes :

Annexe 1- la demande d'extension du périmètre SPR d'Auriac, vue cadastrale

Annexe 2- Demande d'extension rep. sur le PLUi

Annexe 3 – Auriac, versant vallée du Tarn rive droite à protéger

Annexe 4 – Vue du Donjon d'Auriac sur la vallée EST-SUD, Hermitage troglodyte, Amarines et hangar agglos

Annexe 5 a, b, c – Vue panoramique d'Auriac dans son site et vallée.

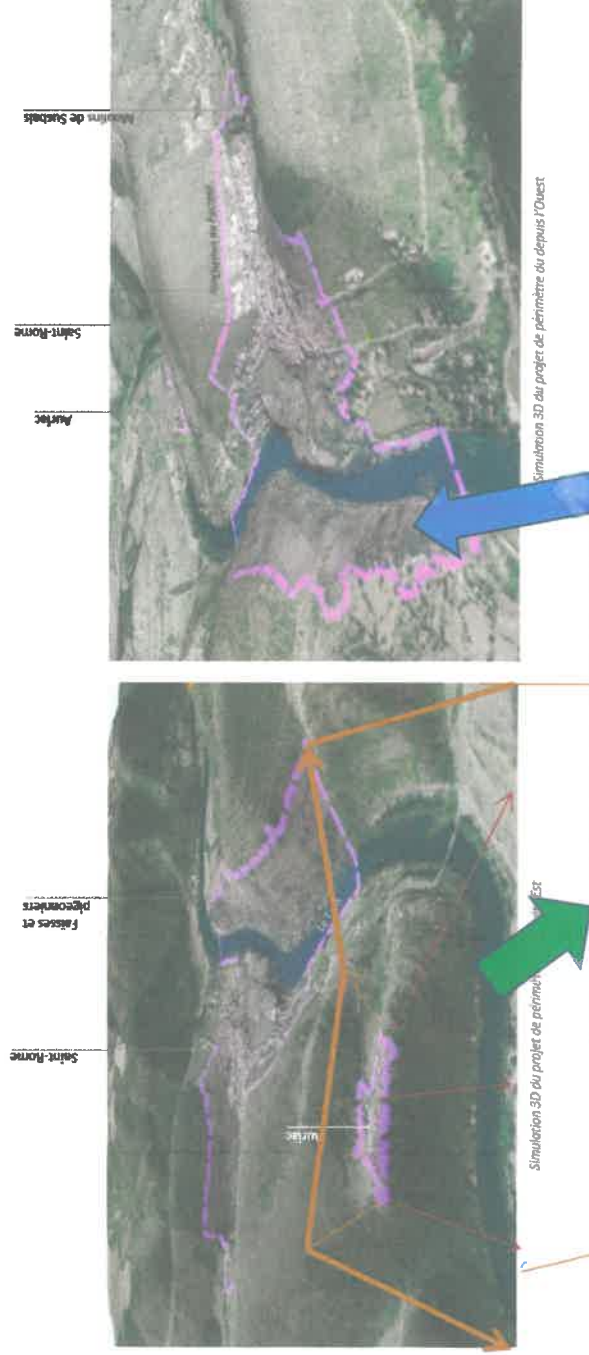
Le 11/12/2023

DEMANDE d'EXTENSION du PERIMETRE du SPR pour le HAMEAU d'AURIAC, basée sur le même principe appliqué pour Saint ROMIE de TARN aux fins de préserver les vues sur la rive opposée du Tarn.

Emetteur : Edouard BONHOMME BENOIT d'AURIAC, résident à Auriac. Le 22/11/2023. **ANNEXE 1**



LE PROJET DE PERIMETRE : DEUX SPR



Inclure le versant opposé de la vallée, intégrant le Tarn jusqu'à la cime des montagnes, délimité entre le pont et les Amarines / Hermitage troglodyte. A l'instar du projet pour St Rome qui protège la vue sur la rive opposée.

Principe de symétrie et d'équité pour les habitants des 2 sites.

! existence d'un hangar industriel, qui aurait dû être détruit, mais projet privé de création d'un lieu d'évènementiel / open air music / création de parkingqui dénaturerait le site, sa vallée, la faune et flore...et les nuisances sonores et visuelles pour les habitants et visiteurs / touristes d' Auriac et St Rome.

SAINT-ROME-DE-TARN (12244)

Parcelle détaillée à la parcelle
Afficher la page territoire

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DE LA MUSE ET DES RASPES DU TARN

Droit de préemption urbain de la commune

Zone classée Ua, Ua Tissu bâti ancien a caractère patrimonial

Ensemble des pièces écrites >

Téléchargez l'archive complète

Plus d'informations

Documents antérieurs

Certaines informations font l'objet de restrictions de visualisation et peuvent ne pas être affichées ici. Voir FAQ.

IGN - 2019 - copie et reproduction interdite

IGN
MINISTÈRE
DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE LA MOBILITÉ
ÉCOLOGIQUE
ÉNERGÉTIQUE
ET CLIMAT

IGN : 2.905469
LIG : 44.054283

Annexe 2

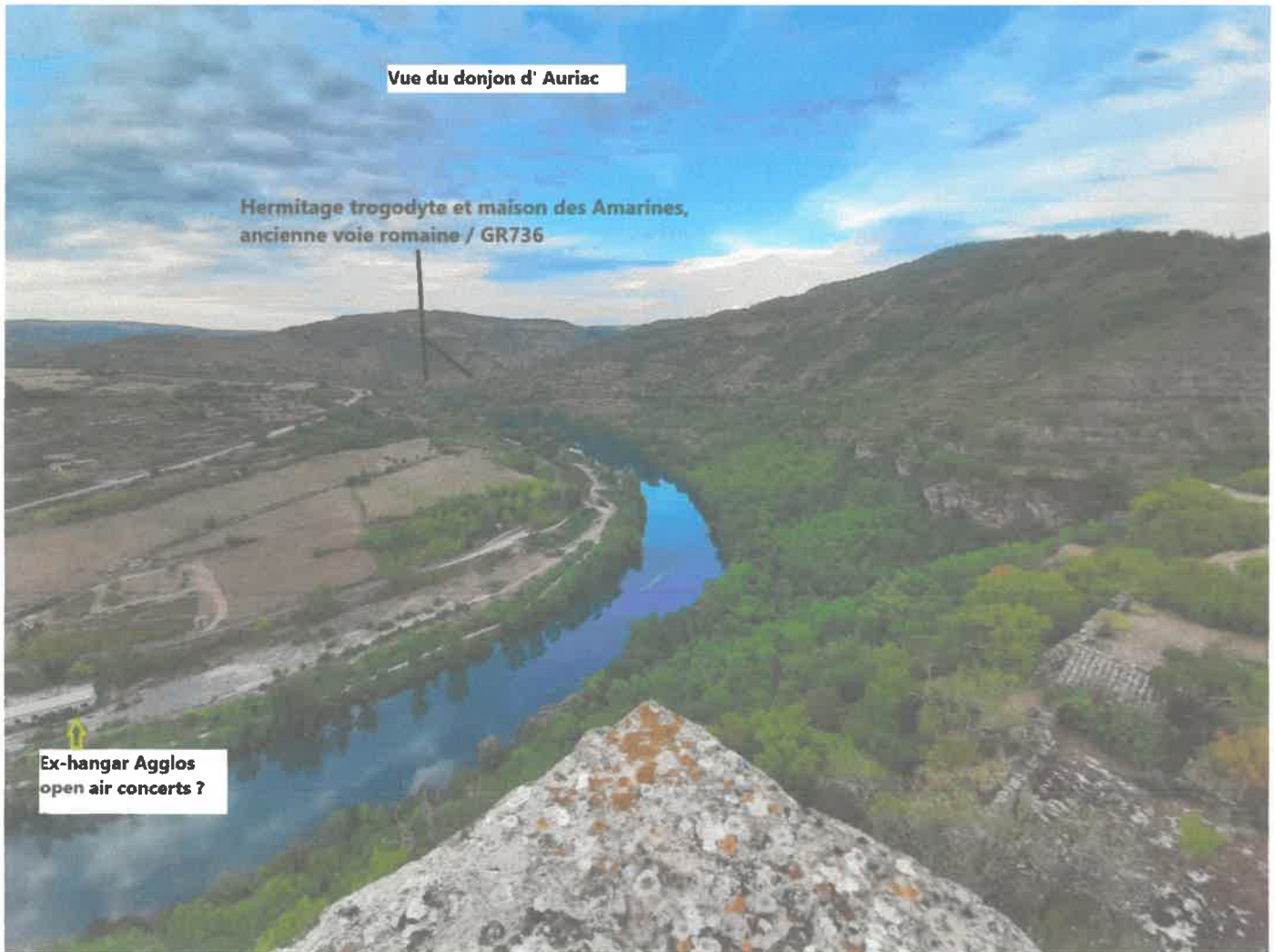
Demande d'extension du périmètre sous SPR du hameau d'Auriac et de la vallée sur ses 2 berges jusqu'aux Amarines et Hermitage troglodyte. (émetteur : Edouard Bonhomme Benoît d' Auriac)

But : préservation de la vallée, patrimoine de faïsses, vignes, panorama, faune, flore, et sérénité des habitants d'Auriac car les sons montent de la vallée vers le hameau avec un effet d'amplification. (On peut entendre depuis Auriac, voire comprendre une conversation sur le chemin de la berge du Tarn !)



ancien Hangar agglos

ANNEXE 3



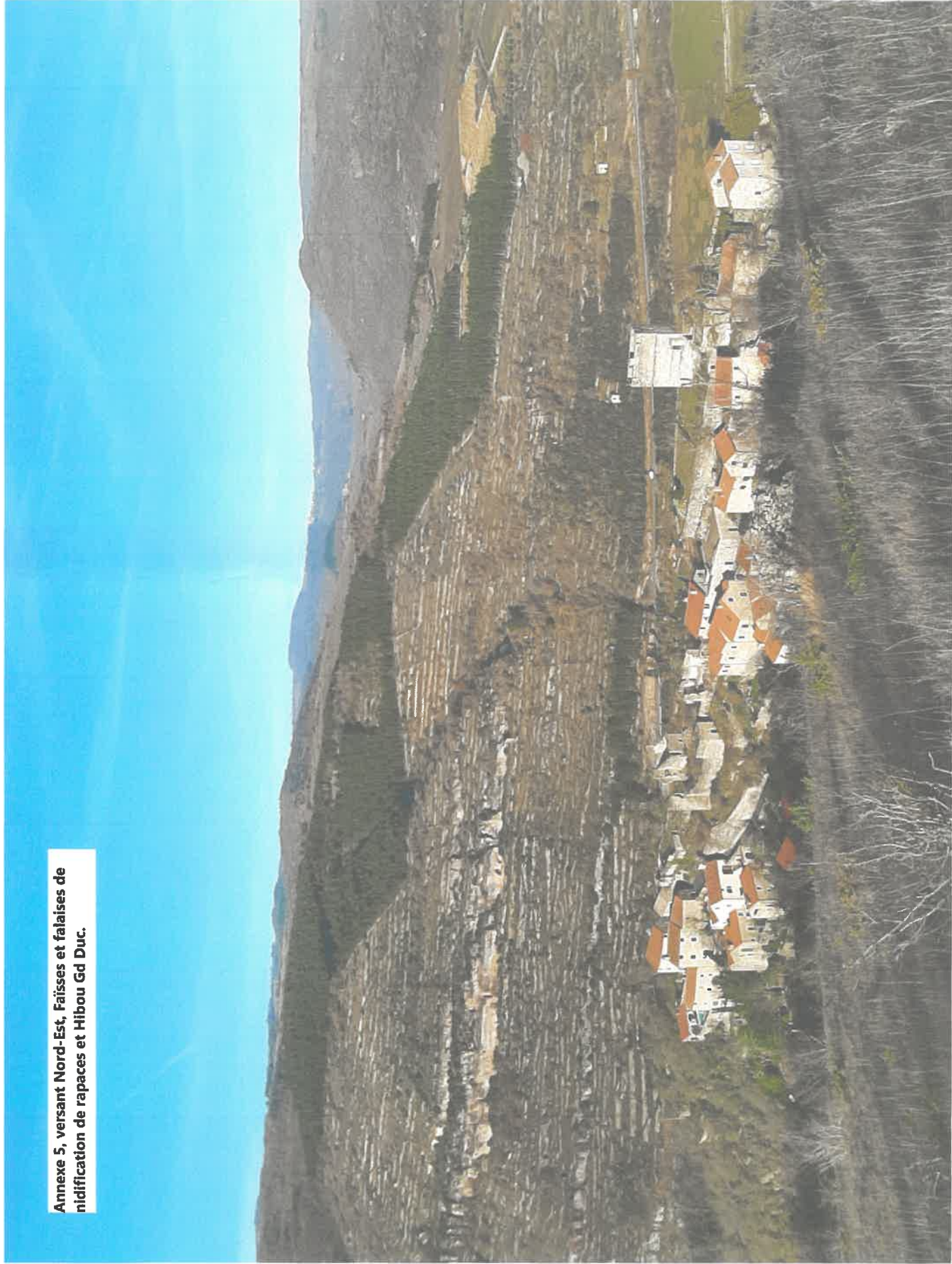
Vue du donjon d' Auriac

Hermitage trogodyte et maison des Amarines,
ancienne voie romaine / GR736

Ex-hangar Agglos
open air concerts ?

Annexe - 4 -

**Annexe 5, versant Nord-Est, Faïsses et falaises de
modification de rapaces et Hibou Gd Duc.**



Annexe-5a



**Auriac, vallée et l'ex-hangar agglos.
une verrue dans le paysage !**

Annexe 5

SVP - pas d'Eolienne!

